



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

Président de l'Agglomération Cannes Lérins
Maire de Cannes
Vice-Président du Département
des Alpes-Maritimes

Cannes, le **24 AVR. 2020**

Madame Elisabeth BORNE
Ministre de la Transition Ecologique
et Solidaire
246 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Lettre recommandée AR

Réf : 2020/D/

Dossier suivi par : Pôle Cycle de l'Eau / DGS

Objet : Instruction dossier PAPI Cannes Lérins

Copie(s) : Messieurs les maire de l'agglomération – DPGR – DDTM 06 – Préfet AM – Sous-préfète de Grasse

Madame la Ministre,

Dans le contexte de pandémie mondiale du Coronavirus Covid-19 qui bouleverse profondément nos modes d'organisation, je reviens vers vous concernant l'avancement de la mise en œuvre des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), sujet sur lequel je vous avais déjà saisi par courrier en date du 22 janvier dernier, qui à ce jour, n'a hélas pas fait l'objet d'une réponse.

En effet, dans cette précédente correspondance, je sollicitais votre soutien pour alléger les nombreuses procédures liées aux projets de prévention des inondations qui, mécaniquement retardent d'autant la concrétisation des actions sur le terrain.

Si certaines modalités sont nécessaires pour garantir la conception de projets optimisés et respectueux de leur environnement, en revanche la complexité administrative conduit à des délais de réalisation pouvant dépasser 10 ans, inacceptables vis-à-vis de la sécurité de nos concitoyens vivant dans les zones à risques inondation.

A ce jour, je vous saisis à nouveau dans le cadre de l'instruction en cours du PAPI Cannes Pays de Lérins, déposé en octobre dernier auprès de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes. Ce premier de nos trois programmes d'actions prévoit des travaux majeurs et structurants pour un montant de 60 millions d'euros, sur la base des études réalisées dans le PAPI d'intention conduit par notre communauté d'agglomération entre 2017 et 2019.

Ce dossier devait être présenté en Comité d'Agrément du bassin Rhône-Méditerranée le 20 mars 2020 et devait ensuite passer en Commission Mixte Inondation, programmée début juillet 2020.

Compte tenu des mesures de confinement liées au Covid-19, ces instances ont été annulées et seront reprogrammées ultérieurement, ce qui va reporter d'autant la signature de la convention financière du PAPI et donc par voie de conséquence l'engagement des actions prévues.

Or, comme en témoignent les dernières inondations des 23 et 24 novembre, puis du 1^{er} décembre 2019 qui ont impactées notre territoire avec deux vigilances météorologiques rouges à une semaine d'intervalle et des dommages matériels considérables. Les inondations demeurent pour notre territoire une menace avérée et imprévisible.

Le risque est d'autant plus grand qu'il s'agit de phénomènes extrêmement violents de « crues éclair », très difficiles à prédire localement, nécessitant la formation des citoyens et des services à la gestion de crise ainsi qu'un travail proactif et méthodique sur le volet structurel.

Je vous rappelle également l'évènement dramatique d'octobre 2015 qui avait causé 20 décès dans le département des Alpes-Maritimes dont 13 pour les communes de l'Agglomération Cannes Lérins. Depuis, la population des zones sinistrées vit avec un véritable traumatisme à nouveau ravivé fin 2019 et reste dans l'attente de la concrétisation matérielle des projets de réduction du risque.

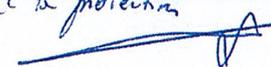
Aussi, dans cette situation de force majeure liée au Covid-19, je vous saurais gré de bien vouloir adapter, donc assouplir, la procédure d'instruction de notre PAPI pour ne pas décaler le démarrage du programme d'actions tant attendu sur notre territoire sinistré trois fois en cinq ans. Il en va de la bonne protection des populations.

Je puis vous assurer de mon implication totale et de celle de mes équipes pour faire avancer ces projets en lien avec vos services.

Vous remerciant par avance de votre diligence, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma plus haute considération.

*Madame la ministre,
Il est quand même temps que ce bon, avance et je
peut entre ces zones
indispensables à la protection
des populations.
Avec mes remerciements,
DL*

Le Président,



David LISNARD